

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE D'AUTO-PARTAGE DE VÉHICULES SANS PERMIS

FAVORISER LE DÉPLACEMENT AUTONOME



Mécènes et partenaires :



APEI de Thionville

89, chemin du Coteau • CS 20461 • 57100 Thionville
Tél: 03 82 54 22 99 • www.apei-thionville.com •  





VIE SOCIALE

CITOYENNETÉ

MOBILITÉ

AUTONOMIE

ACCESSIBILITÉ

Sommaire

1. Contexte	1
1.1. Résumé de l'appel à projet des 3 fondations pour la mobilité	1
1.2. Sélection de l'APEI de Thionville	1
2. Le projet	2
2.1. Origine	2
2.2. Présentation du projet	2
2.3. Les bénéficiaires	2
2.4. Un partenariat privilégié avec l'auto-école Gamberoni	2
3. A propos	3
3.1. Présentation de l'APEI de Thionville	3
3.2. Les services concernés par le projet : Le Service de suite et le Soutien centralisé	3
3.3. L'ASAL	4
3.4. Les mécènes : présentation des 3 fondations	4
3.5. Le partenaire : Auto-école Gamberoni	4
4. Annexes	5
4.1. Vidéo : Voiture sans permis en partage ... Pourquoi ?	5

CONTACTS PRESSE:

Amar Maimoun
Directeur du service de suite et du soutien centralisé
a.maimoun@apei-thionville.com
03 82 54 22 99

Solange Carow
Chef de service du Soutien Centralisé
soutien-centralise@apei-thionville.com
03 82 58 62 31

Nathalie Guyomar
Chef de service du service de suite
ssa.apei@wanadoo.fr
03 82 53 59 54

1. CONTEXTE

1.1. Résumé de l'appel à projet des 3 fondations pour la mobilité



Les Fondations ont en date du 1^{er} septembre 2014 signé une convention de partenariat aux fins de définir les conditions et les modalités de sélection de projets, via une procédure d'appel à projets sur le thème de « la mobilité au service de l'insertion sociale professionnelle dans les zones urbaines et péri-urbaines ».

Dans le cadre du Partenariat, 31 projets ont été sélectionnés, pour lesquels chacune des Fondations va apporter un soutien financier, dédié à l'investissement, et un soutien humain dans le cadre d'un partage de compétences et/ou d'actions de bénévolat.

Les Parrains sont des salariés de chacune des Fondations, qui ont des compétences spécifiques permettant de contribuer à la réalisation de tout ou partie des projets sélectionnés. Ils interviennent pour chacune des Fondations dans le cadre d'un partage de compétences et/ou d'actions de bénévolat.

La mobilité, une condition essentielle de l'insertion

Les déplacements au quotidien constituent la 3^e priorité des Français après la sécurité et la qualité du logement. En 40 ans, la distance moyenne domicile-travail est passée de 3 à 30 km, le coût d'un permis de conduire représente désormais l'équivalent de cinq mois de RSA. La mobilité, facteur prioritaire d'intégration sociale, constitue l'un des premiers leviers de retour à l'emploi. Or aujourd'hui, entre 6 et 8 millions de Français en âge de travailler rencontrent des difficultés dans leurs déplacements. Le maintien ou la reconstruction de liens entre les populations et les territoires sont donc indispensables.

Les associations locales en faveur de la mobilité, un accélérateur d'innovation sociale

Les associations locales agissent déjà dans de nombreux domaines ayant trait à la mobilité : accompagnement au passage du permis de conduire, apprentissage de l'utilisation des transports en commun, co-voiturage, auto-partage, microcrédit, réparation à tarif solidaire de véhicules, transport à la demande, location de deux-roues et voitures, etc.

Portées par des maisons de l'emploi, des missions locales, des structures d'insertion par l'activité économique ou encore des associations, plus d'une centaine d'associations agissent dans toute la France pour apporter des solutions pérennes de mobilité à leurs bénéficiaires.

L'objectif de l'appel à projets, avec le soutien des expertises respectives de chacune des trois fondations, est de favoriser l'émergence de solutions innovantes et pragmatiques.

L'appel à projets a vocation à faire connaître ces expériences de mobilité solidaire, pour les déployer et les diffuser largement, en France et en Europe.

Trois fondations d'entreprises s'unissent pour décupler leur action

Pour la première fois en France, trois fondations d'entreprise, VINCI pour la Cité, VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et PSA Peugeot Citroën, unissent leurs compétences complémentaires pour lancer un appel à projets commun. La Fondation VINCI pour la Cité et la fondation PSA Peugeot Citroën apporteront aux projets soutenus leur expertise en mobilité solidaire, et la fondation VINCI Autoroutes son savoir-faire en matière de sensibilisation à la conduite responsable. Avec cette initiative, le développement de dispositifs permettant d'améliorer la mobilité des personnes défavorisées et/ou en situation d'exclusion dans les zones urbaines et péri-urbaines va s'amplifier et s'accélérer.

1.2. Sélection de l'APEI de Thionville

31 lauréats partout en France



1. ALIE	Electromobilité
2. Chenelet	Ateliers mobilité
3. Halage	Ateliers mobilité
4. Mission locale technowest	Ateliers mobilité
5. FAIRE	Ateliers mobilité
6. Mission locale de la Vallée de l'Oise	Ateliers mobilité
7. Mission locale Château Thierry	Ateliers mobilité
8. OLCQ	Auto école sociale
9. Contact EAJ Argenteuil	Auto école sociale
10. ALFA	Auto école sociale
11. Collectif du PES	Auto école sociale
12. APEI Thionville	Auto-partage
13. Covoiturage +	Covoiturage
14. Etude et Chantier IDF	Création maison du vélo
15. Les Autos du cœur	Don de véhicules
16. Entreprise école	Formation à la conduite
17. AFEJ	Garage solidaire
18. Voyants rouges	Garage solidaire
19. Au fil des jours	Garage solidaire
20. Apreva	Garage solidaire
21. AILES mobil eco	Garage solidaire
22. ADSEA 77	Location solidaire
23. Varlin pont neuf	Location solidaire
24. Régie de quartier de Bagneux	Location solidaire
25. Steredenn	Location solidaire
26. Vert bocage Bessin insertion	Location solidaire
27. Montauban Services	Location solidaire
28. APIC - Roues Libres	Micro transport
29. Mobil'emploi	Plateforme de mobilité
30. EMCP, Etre Mobile, c'est permis	Plateforme de mobilité
31. Ecole de la deuxième chance Marseille	Services de mobilité

2. LE PROJET

2.1. Origine

Le Service de Suite de l'APEI de Thionville a plusieurs missions :

- Accompagner les personnes sortantes ou les futurs sortants d'un des établissements de l'APEI (ESAT et IME)
- Aider les travailleurs handicapés à se former et/ou à accéder au milieu ordinaire de travail
- Aider les travailleurs handicapés à être mobile géographiquement

C'est sur cette troisième mission que notre projet est construit.

En effet, le Service de Suite a rapporté après constatations et étude que les problèmes d'accessibilités sont un frein au développement de la vie sociale et professionnelle des personnes suivies et accueillies.

2.2. Présentation du projet

Objectif : permettre aux usagers de gagner en autonomie, de multiplier les opportunités d'accès à l'emploi et d'accéder à une vie sociale de meilleure qualité, grâce à un service d'auto-partage de véhicules sans permis.

Le processus de formation permis AM comportera plusieurs étapes.

1. En premier lieu, le Soutien Centralisé de l'APEI de Thionville interviendra en amont de la formation AM (formation piéton, cycle) et assurera un suivi des connaissances acquises.
2. Par la suite, chaque bénéficiaire se verra proposer des essais de conduite sur voiturette, puis le passage du permis AM.
3. Les frais de cette formation seront à la charge des participants.
4. Un partenariat privilégié a été établi avec l'auto-école Gamberoni à Thionville.
5. Après obtention du permis, les personnes pourront emprunter un véhicule sans permis.

2.3. Les bénéficiaires

Pour pouvoir emprunter un véhicule, la personne devra :

1. Être titulaire du permis AM
2. Adhérer à l'ASAL, association affiliée à l'APEI de Thionville, qui sera en charge de gérer l'emprunt des véhicules
3. Avoir réussi le test de prise en main du véhicule

Ainsi, les personnes concernées sont aussi bien des personnes suivies par l'APEI de Thionville que des personnes accompagnées par d'autres partenaires (Relais FOMAL, CCAS de Terville...)

2.4. Un partenariat privilégié avec l'auto-école Gamberoni



Une convention entre l'APEI de Thionville et l'auto-école Gamberoni a été signée en novembre 2015. Le partenariat entre l'APEI de Thionville et l'auto-école Gamberoni a pour principal objet de favoriser l'accès au permis AM des personnes en situation de handicap.

Pour l'APEI, il s'agira:

- De soutenir les professionnels de l'auto-école Gamberoni en les informant sur le dispositif S3A
- D'évaluer les personnes en situation de handicap susceptibles de suivre la formation permis AM
- De former ces personnes en amont au sein du Soutien Centralisé de l'APEI
- D'orienter de manière privilégiée ces personnes vers l'auto-école Gamberoni

Pour l'APEI et l'auto-école Gamberoni, il s'agira:

- D'élaborer et proposer en partenariat des moyens pédagogiques et techniques d'apprentissage prenant en compte les spécificités de la population accueillie
- D'organiser des actions de sensibilisation aux principes de sécurité routière

Pour l'auto-école Gamberoni, il s'agira:

- De donner à l'APEI la possibilité de disposer de la salle pédagogique de l'auto-école pour des animations de groupe, en présence d'un professionnel de l'APEI et d'un formateur de l'auto-école
- De dispenser la formation permis AM
- De présenter les candidats aux examens du permis AM dès que les candidats auront atteint le niveau requis
- De faire un retour à l'APEI en cas d'échec ou de difficultés particulières

3. A PROPOS

3.1. Présentation de l'APEI de Thionville

L'Association Familiale pour l'Aide aux Enfants handicapés de la Région de Thionville a été créée par un groupe de parents d'enfants inadaptés mentaux des arrondissements de Thionville. Le but est de défendre les intérêts moraux et matériels des familles ayant un ou des enfants handicapés en vue de favoriser l'épanouissement et si possible, l'intégration de ces enfants dans la collectivité.

L'APEI s'étend sur un rayon de 25 kilomètres autour de Thionville. L'association emploie un peu plus de 600 salariés.

L'association accueille au sein de ses 23 établissements et services plus d'un millier d'usagers.

Parmi les 1200 usagers, 31 % sont des enfants handicapés qui sont accueillis au sein du SESSAD et des IME et 69 % sont des adultes handicapés qui vivent en foyers ou en maison d'accueil ainsi que les travailleurs handicapés travaillant dans les ESAT et l'Entreprise Adaptée de l'association.

Les établissements et services de l'APEI assurent donc l'accueil et l'accompagnement de 1200 personnes confrontées à des difficultés spécifiques pour favoriser leur adaptation à la vie active et leur apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle. Leurs missions étant :

- évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux,
- protection de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des personnes vulnérables ou en difficultés,
- mise en œuvre d'actions éducatives, médico éducatives, médicales, pédagogique et de formation,
- mise en œuvre d'actions d'intégration, d'adaptation, d'insertion, d'information et de conseil,
- mise en œuvre d'actions contribuant au développement social et culturel et à l'insertion par l'activité économique.

3.2. Les services concernés par le projet : Le Service de suite et le Soutien centralisé

Le Service de Suite accompagne les personnes sortantes ou les futurs sortants d'un des établissements de l'APEI et aide les travailleurs handicapés à se former ou à accéder au milieu ordinaire de travail.

Les domaines d'interventions du Service de Suite :

- Pour les sortants d'IMPro : accompagnement dans la recherche d'emploi, de stage, de formation, aide aux démarches administratives. . .

- Pour les sortants d'IME non orientés ESAT ou MOT (Milieu Ordinaire de Travail) : aide à la recherche d'établissement de type FAS, FAM ou MAS, soutien aux démarches administratives, coordination avec les partenaires, soutien aux familles.
- Pour les sortants d'ESAT : accompagnement à la recherche d'un autre établissement (FAS, FAM, MAS, Maison de retraite, autres foyers . . .), soutien aux démarches administratives, coordination avec les partenaires.
- Pour les personnes qui ont un projet d'accès au Milieu Ordinaire de Travail : travail sur le projet de formation ou d'emploi, recherche d'organismes de formation, recherche d'employeurs, négociation des conditions d'accueil, aide à la mobilité et aux transports. . .

Le Soutien centralisé

La mission du Soutien Centralisé des ESAT de l'APEI de Thionville est de proposer des formations aux ouvriers d'ESAT afin de les aider à maintenir, développer ou découvrir des compétences leur permettant d'améliorer leur capacités professionnelles et étoffer ainsi leur employabilité tant au sein de leur atelier, qu'au sein de l'association (autres ateliers et autres ESAT) ou en milieu ordinaire. Il s'agit donc de développer les compétences sociales.

Les chefs d'entreprise s'entendent pour retenir, outre les capacités purement techniques d'un ouvrier, 3 autres compétences. Il s'agit de l'AUTONOMIE, la COMMUNICATION et du TRAVAIL D'EQUIPE. Ce sont celles que nous déclinerons lors des formations proposées dans le cadre des activités du Soutien Centralisé.

Nous ne développerons pas ici l'ensemble des programmes que nous proposons, mais nous citerons une de nos formations en terme d'autonomie et qui nous intéressera plus particulièrement dans ce projet citoyen.

Il s'agit de la formation visant à rendre les ouvriers autonomes dans leurs déplacements. Elle consiste à apprendre à certains ouvriers d'ESAT, à utiliser les transports en commun, et pour d'autres, qui souhaitent acquérir une voiture, à les préparer à la passation de l'examen du code de la route.

Pour ceux qui souhaitent passer le permis AM, nous proposons des formations leur donnant la base des connaissances en ce qui concerne la reconnaissance des panneaux de signalisation et autres règles de circulation.

Ces connaissances acquises, les ouvriers concernés pourront alors s'orienter vers une Auto-Ecole qui leur proposera des séances de pratique et leur délivrer ce sésame de la conduite de voiture nécessitant un permis AM et qui les rendra plus autonomes.

3.3. L'ASAL

L'ASAL favorise la pratique du sport et des activités sportives par les personnes porteuses d'un handicap mental.

Cette association a pour but de :

- développer des liens d'amitié entre ses membres afin de permettre une approche favorable des personnes mentalement handicapées sur le plan sportif ainsi que sur un plan plus général
- mettre sur pied des séjours de vacances adaptés en France comme à l'étranger, été comme hiver
- proposer un soutien logistique dans le cadre des activités sportives et de loisirs aux adhérents ainsi qu'aux établissements de l'APEI de Thionville

L'ASAL possède un parc de véhicules utilitaires qui sont loués régulièrement afin de financer ses activités.

C'est l'ASAL qui gèrera la partie opérationnelle de l'emprunt des véhicules.

3.4. Les mécènes : présentation des 3 fondations



La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, née en 2002, est le trait

d'union entre le premier groupe mondial de concessions et de construction, et les

acteurs qui innovent dans le domaine de la lutte contre toutes formes d'exclusion (accès à l'emploi et lien social dans les quartiers prioritaires). Elle atteste de la volonté de VINCI d'être un partenaire durable de la vie de la Cité. A ce jour, près de 1 700 projets ont été soutenus depuis 2002 en France et dans le monde. La Fondation apporte les compétences d'un ou plusieurs salariés du Groupe pour chacune des associations sélectionnées. Près de 2200 parrainages de proximité ont ainsi été mis en oeuvre depuis sa création : un partenariat humain inscrit dans la durée. Dotée d'un budget d'intervention annuel de 2,5 millions d'euros, la Fondation accorde également des subventions aux associations pour financer leurs investissements. L'enveloppe globale des subventions attribuées a atteint les 26 millions d'euros.

www.fondation-vinci.com



Créée en février 2011, **la Fondation VINCI Autoroutes** pour une conduite responsable est à la fois un laboratoire, un observatoire et un outil d'information dédié à la lutte

contre l'insécurité routière. Elle a pour but de contribuer à faire évoluer les comportements sur la route et à aider les conducteurs à être les acteurs de leur propre sécurité. Parmi ses actions: mener des campagnes d'information pour sensibiliser aux risques routiers;

financer des recherches scientifiques innovantes dans certains champs des conduites à risques encore insuffisamment explorés ou mal identifiés par les usagers de la route ; enfin, financer des initiatives associatives et citoyennes en faveur d'une conduite responsable.

<http://fondation.vinci-autoroutes.com>



La Fondation PSA Peugeot Citroën, créée

en juin 2011, est née d'une volonté du Groupe de contribuer activement au développement

de la solidarité autour du thème central de la mobilité. Elle est un élément fort de sa politique de responsabilité sociale, qui s'exprime par le soutien à des initiatives locales innovantes.

En 3 ans et demi d'activité, la Fondation a accompagné plus de 300 projets portés par des associations, ONG ou structures d'intérêt général.

<http://www.fondation-psa-peugeot-citroen.org/fr/>

3.5. Le partenaire : Auto-école Gamberoni



Créée en 1971, l'entreprise familiale reconnue dans la région thionvilloise forme aux permis AM, B, 2 roues mais est également un centre de formation pour moniteur et pour récupération de point.

L'auto-école formait déjà depuis plusieurs années en direct de nombreuses personnes de l'APEI désirant passer leurs permis AM et B.

C'est donc sans hésitation que l'auto-école Gamberoni s'est associée au projet de l'APEI en mettant un place un programme de formation adapté : 2 x 2h de formation théorique et 7h de formation pratique minimum sur un véhicule sans permis équipé d'une double pédale fourni par le concessionnaire.

4. ANNEXES

4.1. Vidéo : Voiture sans permis en partage ... Pourquoi ?

[Visionner la vidéo](#)